



Règlements généraux et réservations



Grand rassemblement des Premières nations Location de chapiteau et d'espace (vente d'articles)

Le GRPN s'engage à :

- ✓ Offrir un (1) emplacement pour la location de chapiteaux pour la vente d'articles ou d'information, selon le cas, par artisans ou demandeur;
- ✓ Offrir des emplacements avec une prise électrique et un éclairage en soirée;
- ✓ Délivrer un permis de vente pour la durée du GRPN 2018;
- ✓ Fournir deux (2) chaises et deux(2) tables par espace locatif.

Coût de location de chapiteau et d'espace :

Membre des Pekuakamiulnuatsh

➤ Chapiteau 10' X 10'	135 \$
➤ Espace 10' X 10'	120 \$
➤ Chapiteau 10' X 20'	270 \$
➤ Espace 10' X 20'	180 \$

Non membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

➤ Chapiteau 10' X 10'	270 \$
➤ Espace 10' X 10'	240 \$
➤ Chapiteau 10' X 20'	540 \$
➤ Espace 10' X 20'	360 \$

Prendre en note que tous les emplacements ont 10' de façade

Règlements de réservation

- La période d'inscription est **du 17 mai 2018 au 29 juin 2018 à 12 h**
 - Date limite de paiement : **29 juin 2018 à 12 h**

Modalités de paiement :

Chèque-certifié, mandat poste ou paiement comptant :

1671, rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

*Pour un paiement par **chèque-certifié** ou **mandat poste**, veuillez l'adresser à **Pekuakamiulnuatsh Takuhikan – GRPN**

Paiement direct (Les cartes de crédit ne sont pas acceptées) :

122, rue Pileu porte 068.

À NOTER qu'il n'y aura aucun remboursement.

Prendre note également que l'entente qui vous sera acheminée devra nous être retournée avant le 29 juin 2018 à 12 h.

Pour informations supplémentaires, veuillez communiquer avec nous au 418-275-5386, poste 1404 ou via courriel au grpn@mashteuiatsh.ca

Règlements généraux et de réservations

GRPN 2018
Révision le : 19 avril 2018
Date : 31 mars 2016

Règlements généraux	
1	Votre demande, votre versement et l'entente signée doivent nous être retournés avant le 29 juin 2018, 12h.
2	La vente de nourriture est interdite.
3	L'utilisation de génératrice est interdite.
4	Il est interdit de dormir sur le site du GRPN.
5	L'attribution des emplacements se fera par tirage au sort et le locateur doit accepter le lieu d'attribution. Le tirage au sort s'effectue en guise d'égalité pour tous.
6	Le locateur s'engage à ouvrir son espace au public selon les heures prévues dans la programmation.
7	Deux laissez-passer seront remis au demandeur ou à son représentant.
8	Aucune boisson alcoolisée et drogue ne sera tolérée sur le site sous peine d'expulsion immédiate
9	Les animaux sont strictement interdits sur le site.
10	Les VTT, automobiles, roulottes, motorisés, etc. ne sont pas permis sur le site sauf pour l'équipe d'entretien du GRPN.
11	Le GRPN est un événement écoresponsable, les locateurs sont appelés à faire leur part pour l'environnement. Aucun sac ou contenant de plastiques n'est permis.
12	Avant de commencer les ventes, vous devez OBLIGATOIREMENT vous présenter au pavillon d'accueil pour recevoir votre fiche d'accueil ainsi que votre permis de commerce.
13	L'installation des kiosques se fera UNIQUEMENT le vendredi 13 juillet de 15 h à 17 h. Un accompagnateur de VTT sera disponible pour le transport de vos articles durant cette période. Prendre note que l'accompagnateur n'est pas responsable des bris lors du transport.
14	<u>Démantèlement de l'espace :</u> Le locateur doit laisser son espace propre à son départ. Le locateur doit laisser sur place les équipements appartenant à l'organisation. Le démantèlement se fait le dimanche 15 juillet 2018 à compter de 18 h. Le transport du matériel pourra s'effectuer par l'entrée principale du site Uashassihstsh
15	Tout manquement à l'un ou l'autre de ces règlements sera sujet à analyse par les organisateurs du GRPN et passible d'expulsion, et révocation du permis de vente, sans remboursement ni préavis.